



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Rectorat

31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

Téléphone
04 67 91 47 00
www.ac-montpellier.fr

**Direction des Ressources
Humaines**

Affaire suivie par :
Robert Benezech
IEN Chargé de mission
Académique pour l'ASH

Courriel
robert.benezechl@ac-montpellier.fr

Téléphone
04.67.91.49.17
Fax
04 67 60 69 27

Montpellier, le 13 mars 2012

Le Recteur de l'académie
Chancelier des universités

à

Madame et messieurs les
Directeurs Académiques des Services
de l'Education Nationale
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
pédagogiques régionaux – inspecteurs
d'académie
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'Education Nationale - enseignement
technique
Mesdames et Messieurs les Chefs des
établissements du second degré

**Objet : mouvement intra-académique 2012 des personnels
d'enseignement du premier et du second degré – agrégés, certifiés,
PLP et professeurs des écoles
Affectations particulières dans les Unités Localisées pour
l'Inclusion Scolaire – ULIS ex UPI.**

Référence : BO N°28 du 15/07/2010

P.J. : - Listes des postes vacants ULIS des établissements du
second degré à la rentrée 2011.
- Fiche de candidature individuelle.

Les missions de coordinateur dans les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire requièrent des compétences et des sensibilités particulières qui se traduisent par une certification complémentaire des professeurs (CAPA ou 2CA SH) et l'adhésion forte au projet de l'établissement dans lequel est implanté le dispositif. La nomination des personnels enseignants sur cette typologie de postes doit faire l'objet d'une attention renforcée relevant d'une procédure d'affectation qui permette de pleinement apprécier l'adéquation entre les souhaits des personnels et les besoins des élèves et des établissements.

J'ai donc décidé de poursuivre la procédure particulière d'affectation mise en place depuis deux ans maintenant.

Cette modalité diffère du mouvement spécifique – SPEA – organisé dans le cadre du mouvement intra-académique et qui concerne les postes requérant des compétences particulières – postes en STS, en sections européennes, en SEGPA...

NATURE DES POSTES A POURVOIR

Deux types de postes sont offerts dans ce cadre :

- les postes ULIS en lycée général et technologique et en lycée professionnel, vacants ou créés, offerts aux enseignants du second degré.
- les postes ULIS en collège vacants ou créés, offerts aux enseignants du premier et du second degré

S'agissant des postes en lycée, ils concernent :

- les titulaires du 2CA SH dans l'option concernée
- les titulaires du 2CA SH dans une autre option
- les personnels inscrits à l'épreuve de certification de la session de formation 2CA SH 2012 en cours, dans l'option concernée.

S'agissant des postes en collège, ils concernent :

- les titulaires du 2CA SH ou du CAPA SH dans l'option concernée.
- les titulaires du 2CA SH ou du CAPA SH dans une autre option.
- les personnels inscrits à l'épreuve de certification de la session de formation 2CA Sh ou CAPA SH 2012 en cours, dans l'option concernée.

PROCEDURE ET CALENDRIER

Un appel à candidature préalable au mouvement général est lancé : c'est l'objet de la présente note. Il s'adresse à l'ensemble des personnels d'enseignement en poste dans l'académie, à la rentrée 2012, quelque soit leur discipline d'enseignement : entrants au mouvement inter-académique et personnels déjà titulaires de l'académie de Montpellier, ou du département, dans le cas des personnels du premier degré. Aucune candidature émanant d'un enseignant du premier degré ne sera acceptée hors de son département d'affectation, sauf en cas de nomination à la rentrée 2012, par permutation inter départementale.

L'attention des candidats est attirée sur la nature et l'implantation des postes offerts. A cet égard les personnes intéressées sont invitées à contacter les chefs des établissements concernés, pour toute information – cf. liste des postes ULIS vacants en établissement. Les coordonnées précises des établissements figurent sur le répertoire publié sur SIAM.

Après examen des candidatures par le chef d'établissement et des membres des corps d'inspection, une commission composée de ces mêmes personnes et des directeurs académiques de l'Education Nationale, pourra recevoir les candidats. Ce dispositif et sa mise en œuvre sont placés sous la responsabilité de M. Robert BENEZECH, IEN chargé de mission ASH.

Tout candidat pourra postuler sur plusieurs de ces postes ; il aura également la possibilité de participer au mouvement intra-académique ou départemental, propre à son corps.

Affectation sur les postes particuliers en ULIS :

A l'issue de la procédure, les candidats choisis me seront proposés pour nomination sur le poste vacant.

Le candidat retenu sera affecté à titre définitif, s'il est titulaire de l'option ASH requise.

Il libérera ainsi le poste qu'il occupe actuellement, qui sera offert au mouvement général.

S'il ne possède pas cette certification ad hoc, il sera nommé à titre provisoire. Dans ce cas, après obtention de l'option ASH, il pourra postuler au mouvement 2013, sur les postes ULIS alors vacants.

La demande d'affectation sur les postes ULIS proposés revêtant un caractère particulier et prioritaire, le candidat nommé verra ses autres vœux annulés – mouvement du premier et du second degré.

Calendrier des opérations :

13 mars : circulaire – appel à candidatures – publication des postes vacants

2 avril : retour des fiches de candidatures :

**Rectorat de Montpellier
à l'attention de M. BENEZECH Robert
IEN chargé de mission ASH
DAFPEN
31, rue de l'Université
34064 MONTPELLIER CEDEX 2**

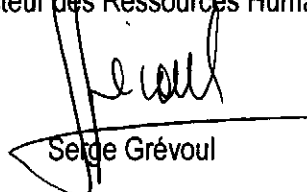
robert.benezech@ac-montpellier.fr

Mi-mai : nomination des candidats retenus sur les postes ULIS proposés en collège et en lycée.

Je vous saurais gré de bien vouloir assurer la plus large diffusion de cette circulaire aux personnels de vos établissements et de vos écoles, garante de la meilleure publicité et de la réussite de cette opération, dont l'importance ne vous aura pas échappé.

Je vous en remercie vivement par avance.

Pour le Recteur et par délégation
Le Directeur des Ressources Humaines



Serge Grévoul

**Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire
ULIS ex-UPI**

Liste des postes vacants à la rentrée scolaire 2012

Annexe à la circulaire du 14 mars 2012

| Département | Commune | Etablissement | Postes vacants |
|----------------|----------------------------|---|----------------|
| Aude | Lezignan Corbières | Clg J.Anglade | 1 |
| | Carcassonne | LP Charles Cros | 1 |
| | Narbonne | Clg V.Hugo | 1 ou 2 |
| | Limoux | Collège Delteil | 1 |
| Gard | Pont Saint Esprit | Collège Georges Ville | 1 |
| | Sommières | Collège Gaston Doumergue | 1 |
| | St Hippolyte du Fort | Collège la Galaberte | 1 |
| | Nîmes | LP Mistral | 1 |
| Hérault | Fabrigues | Clg de Fabrigues | 1 |
| | Béziers | Collège Lucie Aubrac | 1 |
| | Bessan | Collège de Bessan | 1 |
| | Béziers | Collège Krafft | 1 |
| | Montpellier | Collège Croix d'Argent | 1 |
| | Montpellier | Collège Gérard Philippe | 1 |
| | Pyrénées Orientales | Perpignan | Lycée Maillol |
| | Canet en Roussillon | Collège de Canet en Roussillon (déf.moteur) | 1 |
| | Le Soler | Collège le Soler (déf. auditif) | 1 |

Pour toute demande d'information complémentaire :

Contactez Monsieur BENEZECH, Inspecteur chargé de mission ASH pour l'académie de Montpellier

Tel : 04.67.91.49.17 / 06 08 07 92 44

Mél : robert.benezech@ac-montpellier.fr